

Pont roulant - R484 - Formation Autorisation de conduite

 Initiale

 Intra

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation en sécurité des ponts roulants en vue d'obtenir son autorisation de conduite

Compétences visées

- Connaître la réglementation, les devoirs et responsabilités
- Connaître la technologie des ponts roulants et portiques
- Connaître les principaux types de ponts roulants et les différentes catégories
- Connaître la capacité des ponts roulants et des portiques
- Connaître les risques liés à leur utilisation
- Être capable d'exploiter les ponts roulants et portiques
- Savoir utiliser les accessoires de levage et connaître les règles d'élingage
- Être capable d'effectuer les vérifications d'usage des ponts roulants et portiques
- Être capable d'effectuer une prise de poste, une fin de poste, les vérifications d'usage et les opérations d'entretien courant
- Être capable de conduire et manoeuvrer un pont roulant ou une portique

PUBLIC

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ce type d'équipement

Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 7 heures. Durée minimale proposée variable en fonction du nombre de stagiaires, de leur expérience et des catégories réalisées.

Nombre de participants de 6 à 12 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 60 mois (recommandé).

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Être âgé d'au moins 18 ans

Être reconnu apte médicalement

Les stagiaires devront venir en formation munis de leurs EPI

Textes officiels

Art. R. 4323-55 & R. 4323-57 du Code du travail

Les évolutions réglementaires issues du décret n°2025-355 et de l'arrêté du 26 septembre 2025 sont présentées à titre de contexte réglementaire général, sans application directe aux ponts roulants.

Circulaire DRT 99/7 du 15 Juin 1999

Décret n°2015-172 du 13 février 2015

Programme détaillé

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Connaissances générales
 - Réglementation
 - Devoirs
 - Responsabilités
- Technologie des ponts roulants
 - Les caractéristiques fonctionnelles
 - Les dispositifs de sécurité, leur fonction
 - Les organes de services et leur rôle
 - Les accessoires de levage
 - L'adéquation du pont roulant
- Les ponts roulants
 - Les différentes catégories
 - Les types de ponts roulants
- L'élingage
 - Les règles d'élingage
 - Les détériorations
- Exploitation des ponts roulants
 - Les risques liés à l'utilisation des ponts roulants
 - Les principales causes d'accident
 - Les risques de chute de la charge
 - L'environnement
 - La visibilité
 - Les opérations de fin de poste - maintenance

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- Prise de poste, mise en service et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Elingage
- Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Aire d'évolution pratique

Exercices pratiques avec le ou les ponts roulants de l'établissement

Modalités d'évaluations

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Attestation de formation et titre d'autorisation de conduite pré-rédigé adressés au signataire de la convention ou à son correspondant.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr

